

Communiqué de presse

4 juin 2002

**Le CERIB a inauguré le 4 juin 2002 une plate-forme d'essais
unique en Europe pour le marquage CE
des équipements de traitement des pollutions de l'eau**

La toute nouvelle plate-forme d'essais, implantée sur une surface de 500 m² au CERIB (Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton), est à ce jour un équipement unique en Europe, capable d'effectuer tous les essais spécifiés pour le marquage CE des équipements de traitement des pollutions de l'eau.

Ces essais doivent être réalisés par un laboratoire notifié; c'est justement le cas du CERIB notifié ou pré-notifié par l'Etat Français pour des activités relatives au marquage CE sur plusieurs familles de produits préfabriqués en béton dont **les produits d'assainissement.**

Une nouvelle équipe est aujourd'hui chargée au CERIB de réaliser les essais qui répondent à la norme européenne EN 12566-1 pour toutes les fosses septiques préfabriquées, quel que soit leur matériau (béton, polyéthylène, etc.). Par ses circuits de manutention, la plate-forme est spécifiquement conçue pour tester tous les types de fosses.

Les fosses septiques

Un bassin de 3,5m de profondeur sur 7m de long par 5,5m de large permet de réaliser le Pit test (essai de comportement structurel) pour évaluer des fosses dont la capacité peuvent atteindre 20 000 litres. Une zone sécurisée, évitant toute pollution avec l'environnement, permet également d'effectuer les tests d'efficacité hydraulique.

La Directive Produits de Construction impose que les produits mis sur le marché portent obligatoirement le marquage réglementaire qui impose au producteur ou à l'importateur d'effectuer les tests suivants :

- . déclaration de la capacité nominale et de l'étanchéité (essai de vérification de l'étanchéité de la fosse)
- . caractérisation de la capacité de la fosse à retenir les boues de décantation et les boues surnageantes (essai d'efficacité hydraulique)
- . évaluation des propriétés mécaniques de la fosse soumise aux poussées des terres et au remblai sur ses parois (essai de comportement structurel).

Les séparateurs de boues et de liquides légers

La certification de qualité NF des séparateurs de boues et de liquides légers impose la réalisation d'essais qualitatifs d'efficacité hydraulique pour déterminer la taille nominale du séparateur.

La nouvelle plate-forme d'essais du CERIB permet également de réaliser ces essais d'efficacité hydraulique sur des séparateurs allant jusqu'à un débit admissible d'écoulement de 50 litres par seconde.

La réalisation de la plate-forme a fait l'objet d'une aide « AQCEN » délivrée par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, dans le cadre de l'étude de sa conception et de l'élaboration des procédures de fonctionnement.

Rappelons que le CERIB est accrédité par le COFRAC pour les essais, l'étalonnage et la certification des produits industriels et services.

Rappelons également que le CERIB, mandaté par l'AFNOR certification et la FIB (Fédération de l'Industrie du Béton), est un organisme certificateur couvrant 20 familles de produits, soit 700 droits d'usage délivrés à près de 500 entreprises.

Contact presse : Patricia Desmerger

Tél. 01 42 02 45 44 – E-mail : patdes@club-internet.fr